



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

centres d'information et d'orientation

Question écrite n° 126658

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'avenir des centres d'information et d'orientation (CIO) et de leurs personnels. Les CIO ont pour rôle, d'une part, de travailler en synergie avec les équipes éducatives en établissement, pour mettre en place des actions concertées d'orientation et, d'autre part, d'accueillir tous les publics, et en priorité les jeunes scolarisés et leur famille, pour les accompagner dans la construction de leur projet de formation. À ce titre, les CIO dispensent des informations et des conseils personnalisés sur les études, les formations professionnelles, les qualifications et les professions. Pour ce faire, chaque CIO dispose d'un directeur, de conseillers d'orientation psychologues (COP), seul corps spécifiquement formé à l'orientation et sanctionné par le DECOP, et de personnels administratifs. Cependant ces espaces d'orientation de proximité, publics et gratuits sont menacés par les propositions faites par lui et son administration. En effet, le service public de l'orientation prévoit une labellisation des organismes intervenant sur le champ de l'orientation, contribuant ainsi à mettre en concurrence des structures aux statuts et financements différents qui devront rendre un service de conseil aussi bien sur le champ de la formation initiale que continue. Par ailleurs, un document de travail sur les missions des COP et des CIO suggère que les conseils des COP soient réservés exclusivement à un public en difficulté, les autres élèves faisant l'objet d'un accompagnement par les seuls enseignants ou par des officines privées de conseil en orientation. Cette proposition, d'une part, restreint le rôle du COP à un public spécifique et, d'autre part, ouvre la porte à la privatisation du conseil en orientation alors même qu'il est indispensable que ce type de service ne soit pas influencé par les intérêts privés. Ce même document de travail propose que les COP apportent leur concours au fonctionnement d'un service dématérialisé (conseil téléphonique) sans que soit précisée l'implication des CIO en la matière. Par ailleurs, les responsables des CIO ont le sentiment, au regard du non-renouvellement important de postes de COP (65 postes au concours pour 300 départs), de la récupération des postes administratifs et de la baisse sensible de leurs budgets de fonctionnement, d'une application anticipée du SPO. Enfin, le projet de reconfiguration des centres d'information et d'orientation (CIO) présenté par le rectorat de Poitou-Charentes n'est pas acceptable. Pour la rentrée 2012-2013, le rectorat prévoit la disparition de cinq CIO, les CIO de Parthenay, Thouars, Civray, Royan et Jonzac. Au regard de l'augmentation du chômage des jeunes en général, et des jeunes non qualifiés en particulier, la décision de fermeture de cinq CIO en zones rurales apparaît comme une aberration. Elle renforcera l'isolement des élèves les plus fragiles et favorisera leur exclusion. Le maintien des CIO sur l'ensemble du territoire est indispensable. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en matière d'orientation et ce qu'il compte faire pour garantir le maintien des CIO et de leurs personnels.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 126658

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 janvier 2012, page 790

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)